



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE
Wallnerstrasse 2/1/2
Tél. : +43-1-478 21 68
Fax : +43-1-478 26 43
E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

**545e Conseil Permanent
17 février 2005**

**DECLARATION DE L'UNION EUROPEENNE EN REPONSE AU CHEF DE LA MISSION DE
L'OSCE EN BOSNIE-HERZEGOVINE, AMBASSADEUR DOUGLAS DAVIDSON**

L'Union européenne a le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Donald Davidson au Conseil Permanent d'aujourd'hui et le remercie pour son rapport exhaustif. L'Union européenne a pris connaissance avec intérêt de son rapport et félicite l'Ambassadeur pour l'utilité et la valeur du travail accompli par la Mission et ses bureaux locaux, ainsi que pour leur coopération fructueuse avec le gouvernement hôte.

Dans les Conclusions du Conseil de janvier, l'Union européenne demandait fermement aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires à l'ouverture des négociations sur un Accord de Stabilité et d'Association avec l'Union européenne. L'Union européenne rappelait en outre qu'une pleine coopération avec le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en particulier de la part des autorités de la Republika Srpska, est une condition essentielle de la progression de la Bosnie-Herzégovine vers l'Union européenne, qui reste un objectif de l'Union européenne. C'est pourquoi l'Union européenne s'est félicitée de la reddition volontaire en janvier de l'accusé Savo Todovic aux autorités de la Republika Srpska et de son transfert par celles-ci, comme d'un premier pas important dans le processus de l'arrestation et du transfert de toutes les personnes mises en accusation qui continuent de se soustraire à la justice internationale.

Nous prenons note du vote ayant eu lieu mardi dernier à l'Assemblée Nationale de la Republika Srpska sur un nouveau gouvernement et nous demandons au nouveau gouvernement de reprendre les efforts nécessaires en matière de réforme.

Dans le domaine de la démocratisation, l'Union européenne se félicite de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier en Republika Srpska de la nouvelle Loi sur l'autonomie locale, qui offrira un cadre renforcé à l'administration publique au niveau local. Cependant, l'Union européenne note que les progrès dans ce domaine ont été beaucoup plus lents dans la Fédération de Bosnie et d'Herzégovine et invite les autorités de cette entité de mettre sa législation en conformité avec la Charte européenne de l'autonomie locale.

L'Union européenne a salué la Conférence Ministérielle Régionale sur le Retour des réfugiés et la Déclaration adoptée à Sarajevo le 31 janvier dernier. L'Union européenne apprécie

hautement les engagements politiques auxquels ont souscrit les trois pays, qui visent à finaliser ce processus avant la fin de 2006, et encourage les gouvernements impliqués à poursuivre leur mise en œuvre pratique. Nous saluons également les mesures sur lesquelles les trois pays se sont mis d'accord pour renforcer la coopération régionale en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites dans les cas de crimes de guerre.

Nous saluons la contribution fournie par la Mission pour harmoniser la législation à l'échelon inférieur avec la Loi Cadre sur l'Enseignement primaire et secondaire au niveau étatique. Nous sommes cependant d'accord avec l'opinion de l'Ambassadeur Davidson que la communauté internationale reste malheureusement la principale force motrice derrière la réforme de l'éducation.

La mise en place d'un Ministère de la Défense unique, au niveau étatique, reste une des premières priorités sur l'agenda des réformes en Bosnie-Herzégovine. Voilà pourquoi l'Union européenne se félicite de la contribution de la Mission à la mise en œuvre de la réforme de la Défense. Avec la Mission de Police de l'Union européenne (MPUE), la relève réussie de SFOR par EUFOR en décembre dernier est une preuve supplémentaire de l'engagement de l'Union européenne en faveur de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne partage l'opinion de l'Ambassadeur Davidson que la coopération avec d'autres organisations internationales ainsi qu'avec les acteurs gouvernementaux en Bosnie-Herzégovine est essentielle. A cet égard, l'appropriation nationale des réformes par la Bosnie-Herzégovine est cruciale. Nous estimons que, compte tenu de sa présence exceptionnelle sur le terrain, la Mission est très bien placée pour contribuer aux efforts conjoints de la communauté internationale pour faire avancer les réformes démocratiques en Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne se réjouit à l'avance de la poursuite de sa coopération fructueuse avec la Mission.

Finalement, Monsieur le Président, l'Union européenne souhaite remercier l'Ambassadeur Davidson et ses collaborateurs pour leur contribution significative sur le terrain en vue de garantir une paix durable et un développement démocratique dans ce pays.

Les pays candidats la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie¹ se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association